

PROCÈS VERBAL

Séance du 30 mars 2023

jeudi 30 mars 2023 à 19h00, l'assemblée régulièrement convoquée le 24/03/2023, s'est réunie sous la présidence de Pascal MARCHELIDON.

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Sont présents : Pascal MARCHELIDON, Roselyne DESCHAMPS, Alain RAMPON, Didier MAGNE, Patrick GIBERT, Alain MARC, Jean-Paul CANTON, Nathalie BONNEAU, Morgan CLERMON

Représentés : Cécile CONTINI par Alain RAMPON

Excusés :

Absents : Pierre ALVARD

Secrétaire de séance : Roselyne DESCHAMPS

Monsieur Le Maire ouvre la séance et procède à l'appel. Il constate que les règles de quorum sont respectées. Le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Approbation du procès verbal de la séance du 27/02/2023 - DE_2023_031

Monsieur Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 27 février 2023.

Celui-ci n'appelle aucune remarque.

Le conseil municipal, après avoir valablement délibéré adopte à l'unanimité le procès verbal de la séance du 27 février 2023.

Délibération sur le compte administratif - EAU ET ASSAINISSEMENT 2022 - DE_2023_023, Délibération sur le compte administratif - VILLAGE DE VACANCES 2022 - DE_2023_022 et Délibération sur le compte administratif - ST PRIVAT DE VALLONGUE 2022 - DE_2023_021

Monsieur Le Maire présente le résultat de l'exercice 2022 du budget annexe AEP puis du Village de Vacances et du Budget Principal de la Commune. Il fait constater les recettes et les dépenses tant en fonctionnement qu'en investissement. Les résultats n'appellent aucune remarque.

Monsieur Le Maire cède la présidence de l'assemblée à Madame Roselyne DESCHAMPS, Maire – Adjointe et quitte la salle.

Madame Roselyne DESCHAMPS constate que le quorum est atteint et fait procéder aux votes. Les comptes administratifs des budgets annexes AEP et Village de Vacances ainsi que le compte administratif du Budget principal pour l'exercice 2022 sont **adoptés à l'unanimité**

Délibération sur le compte de gestion - EAU ET ASSAINISSEMENT 2022 - DE_2023_026, Délibération sur le compte de gestion - VILLAGE DE VACANCES 2022 - DE_2023_025 et Délibération sur le compte de gestion - ST PRIVAT DE VALLONGUE 2022 - DE_2023_024

Monsieur Le Maire donne lecture des comptes de gestion des budgets AEP, Village de Vacances et du Budget Principal établis par M. Le Comptable Publics du Service de Groupement Comptable de Florac-Trois-Rivières.

Il fait constater que ceux-ci sont strictement identiques aux comptes administratifs.

Les comptes de gestion des budgets AEP, Village de Vacances et du Budget Principal sont **adoptés à l'unanimité**.

Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - EAU ET ASSAINISSEMENT 2022 - DE_2023_029, Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement -

VILLAGE DE VACANCES 2022 - DE_2023_028 et Délibération pour l'affectation du résultat de fonctionnement - ST PRIVAT DE VALLONGUE 2022 - DE_2023_027

Monsieur Le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement au budget de l'AEP, au chapitre R002 : 28 234.59 et au D001 : 58.74.

Pour le budget du Village de Vacances, au chapitre R002 : 19 696.04 et au chapitre R001 : 180 787.62

Pour le budget principal, au chapitre R002 : 67 406.56 et au chapitre D001 : 206 824.46 et à l'article 1068 : 119 265.21.

Les affectations de résultat de fonctionnement sont adoptées à l'unanimité.

Délibération portant sur le vote des taux des taxes locales directes - DE_2023_030

M. Le Maire indique qu'il convient de fixer les taux pour les 3 taxes locales.

Il précise qu'il est à nouveau possible de modifier le taux de la taxe d'habitation portant sur les résidences secondaires.

Après avoir valablement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les taux suivants :

- Taxe Foncière portant sur le Bâti : 39.81%
- Taxe Foncière portant sur le Non Bâti : 290.32%
- Taxe d'Habitation : 13.55%

Délibération portant sur le vote du Budget principal de la commune et des budgets annexes de l'AEP et du Village de Vacances

Monsieur Le Maire présente par nature les différents budgets de la commune. Le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à effectuer des mouvements de crédit dans la limite des 7.5% des crédits ouverts en fonctionnement et en investissement.

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les trois budgets de la commune.

La séance est levée à 22h15.

La secrétaire de séance
Roselyne DESCHAMPS



Le Maire,
Pascal MARCHELIDON

